

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 19 (1972)  
**Heft:** 7-8

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



étaient unanimes. Le secrétaire général de l'ONU a exprimé, à cette occasion, sa satisfaction de la grande compétence avec laquelle les experts ont exécuté leur mandat. Ils ont, en très peu de temps et malgré les aspects multiples du sujet traité, rédigé une étude dont on peut dire qu'elle frappe l'imagination et qu'elle fait autorité. Ce document donne un aperçu intéressant des grands dangers que représentent la production et l'utilisation éventuelle de ces armes redoutées.

M. U Thant a été particulièrement impressionné par la conclusion des experts, rédigée de la façon suivante: «Ainsi, la conclusion générale du rapport peut se résumer en quelques lignes. Si de telles armes devaient une fois être utilisées sur une grande échelle dans un conflit, nul ne pourrait prédire combien de temps les conséquences s'en feraient sentir et dans quelle mesure la structure de la société et le monde dans lequel nous vivons en seraient affectés. Ce danger concernerait aussi bien le pays qui aurait commencé à utiliser ces armes que le pays attaqué, quelles que soient les mesures de protection que ce premier pays aurait prises en développant son potentiel d'agression. Un danger particulier réside aussi dans le fait que tout pays pourrait développer ou acquérir une aptitude à utiliser ce genre de moyen de combat, bien qu'un tel développement puisse occasionner de grosses dépenses. Le danger d'une dissémination de ces armes menace aussi bien les pays en voie de développement que les pays industrialisés.

La course aux armements, dans ce domaine-là, se ralentirait certainement si la production des armes chimiques et bactériologiques était condamnée efficacement et sans condition. Leur utilisation, qui pourrait entraîner des pertes énormes en vies humaines, a déjà été condamnée et interdite par des accords internationaux, en particulier par le Protocole de Genève de 1925, et récem-

ment par des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les chances d'un désarmement général et complet, avec un contrôle international efficace, et par conséquent les chances d'une paix durable dans le monde augmenteraient sérieusement si le développement, la production et l'accumulation de matières chimiques et bactériologiques à des fins militaires pouvaient cesser, et si ces armes disparaissaient de tous les arsenaux. Il en résulterait une baisse sensible de la terreur et de la tension dans le monde. Les auteurs du présent rapport espèrent que ce document

contribuera à informer l'opinion publique des conséquences, excessivement dangereuses, d'une utilisation de ces armes; puisse l'opinion publique, consciente de ce grand péril, exiger et obtenir la promesse que les gouvernements s'efforceront de supprimer, dès que possible, les armes chimiques et bactériologiques!»

Dans le préambule de la publication «Armes chimiques et bactériologiques (biologiques); les effets de leur utilisation éventuelle», éditée par l'ONU, l'ancien secrétaire général, M. U Thant, écrit en guise de conclusion:

J'ai examiné très attentivement l'étude rédigée par les experts et j'ai décidé de soumettre leur rapport unanime, in extenso, à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Comité des 18 nations pour le désarmement et aux gouvernements des Etats membres, en le considérant comme le rapport demandé par la résolution 2454 A (XXIII).

Espérant que d'autres mesures seront prises contre le danger constitué par l'existence de ces armes, j'estime qu'il est de mon devoir de recommander instamment aux membres des Nations Unies de prendre les mesures suivantes, afin de renforcer la sécurité de tous les peuples:

1. Nouvel appel à tous les pays pour qu'ils adhèrent au Protocole de Genève de 1925;
2. Déclaration péremptoire affirmant que l'interdiction prévue par le Protocole de Genève vaut pour l'utilisation, en cas de guerre, de toutes les matières chimiques, bactériologiques et biologiques (y compris le gaz lacrymogène et les autres gaz incapacitants) qui existent actuellement ou qui pourraient être développés à l'avenir;
3. Exhortation à tous les pays en vue de conclure un traité prévoyant de renoncer au développement, à la production et à l'accumulation de toutes les matières chimiques et bactériologiques (biologiques) à des fins militaires, et d'obtenir leur suppression dans les arsenaux.



U Thant  
secrétaire général

Infolge der Wahl eines unserer bisherigen Mitarbeiter zum Ortschef einer grösseren Stadt haben wir die Stelle eines kantonalen

## Zivilschutz-Instruktors

im Vollamt neu zu besetzen. Die vielseitige Aufgabe in der mittleren und höheren **Kaderausbildung** des Zivilschutzes umfasst die Tätigkeit als Kursleiter, Klassenlehrer und Fachreferent in kantonalen Kursen, Uebungen und Rapporten, die Bearbeitung unterrichtlicher Unterlagen, die Leitung von Uebungen mit Stäben und Schutzorganisationen, ferner die Ueberwachung und die Einflussnahme als **Chef einer Ausbildungsregion** auf die regional-kommunale Ausbildung des Zivilschutzes. Daneben steht die Mitarbeit in den organisatorischen Belangen und in der Planung der Ausbildung. Zum überwiegenden Teil finden die kantonalen Kurse und Rapporte im neuen **Zivilschutz-Ausbildungszentrum in Andelfingen statt.**

Reifere Persönlichkeit mittleren Alters, mit Erfahrung und Bewährung im Beruf und im Umgang mit Menschen, die eine natürliche Beziehung zu unterrichtlicher Tätigkeit besitzt, bietet sich eine anspruchsvolle, aber dankbare Aufgabe mit der Möglichkeit grosser Selbständigkeit.

Bewerber mit **Offiziersrang** in der Armee, womöglich Kommandant einer Einheit oder eines Truppenkörpers und aus einem **technischen Beruf** stammend (Bau- oder Maschineningenieur, Ingenieur-Techniker HTL oder gleichwertige Berufskenntnisse) erhalten den Vorzug. Zivilschutzkenntnisse sind erwünscht, aber nicht Bedingung.

Besoldung im Rahmen der kantonalen Vorschriften. Eintritt auf den 1. Oktober 1972 oder nach Uebereinkunft. Interessenten bitten wir, ihre ausführliche Bewerbung mit den üblichen Unterlagen und Gehaltsansprüchen an das **Amt für Zivilschutz des Kantons Zürich** zu richten, Sonneggstrasse 51, 8006 Zürich, das auch gerne bereit ist, Auskünfte zu erteilen (Telefon 01 34 75 77, Frau Roth verlangen).